



## AUDIT EN PREVENTION ET EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'évaluation des risques professionnels (EVRP) constitue une étape importante de la démarche de prévention. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. C'est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un "document unique".

### 1. OBJECTIFS :

- Connaître votre position par rapport à la sécurité, l'hygiène et la santé de vos salariés.
- Définir des actions pour réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles.
- Rédiger un document unique.

### 2. Cadre réglementaire

#### Code de travail Marocain

- *Chapitre III Dispositions particulières au travail et à la protection des handicapés*
- *TITRE III DE LA DUREE DU TRAVAIL Chapitre premier De la durée normale du travail Section I. - Fixation de la durée*
- *Section VIII. - Dispositions concernant les salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle*
- *TITRE IV DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DES SALARIES*
- *Chapitre II Des dispositions relatives au transport des colis d'un poids supérieur à une tonne*

L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses collaborateurs.

## 3. LA DEMARCHE SOMIKA ENGENERING POUR L'AUDIT D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE VOTRE ENTREPRISE

Notre démarche d'évaluation des risques-prévention est une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :

- Préparation de la démarche
- Evaluation des risques : identification – classement
- Rédaction d'un rapport détaillé avec les préconisations et élaboration du plan d'actions

### 1 – La préparation de la démarche

#### Constitution d'un groupe de travail

La démarche de prévention se base sur des connaissances complémentaires d'ordre technique, médical, organisationnel au stade de l'évaluation des risques et à celui de l'élaboration de stratégies de prévention. Le choix du groupe de travail par l'employeur est obligatoire.

#### Définition des unités de travail

### Documentation :

On va rassembler les différents documents concernant la sécurité:

- données statistiques sur les accidents de travail ou maladies professionnelles.
- registres de sécurité contenant les rapports des différents organismes de contrôle.
- rapport annuel du C.H.S.C.T.
- fiche d'entreprise du médecin du travail.
- fiches de données de sécurité des produits utilisés.
- programme annuel de prévention des risques professionnels.

## 2 L'évaluation des risques

Nous allons procéder à sa réalisation de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réel du salarié.

### 2.1. Identification des dangers

Dans cette phase on va repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés :

- observation du poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
- détermination et analyse de toutes les tâches réalisées.
- demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste.
- recherche d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
- connaissance de la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

### 2.2. Evaluation des risques


On va définir le risque au poste de travail pour chaque situation dangereuse et l'évaluer en fonction :

#### De la nature du danger

- De la gravité de ses conséquences éventuelles (faible ; modérée, grave ; très grave) ; des antécédents d'accident du travail ou de maladie professionnelle à ce poste.

#### Des circonstances d'exposition

- ◆ De la probabilité d'apparition (très improbable ; possible mais assez improbable ; Probable ; très probable)

-  Des moyens de prévention existant déjà au poste (techniques, organisationnels, humains)

## 3. Classement des risques

Pour déterminer les priorités de plan d'action en fonction de la gravité potentielle et de la probabilité d'apparition Les risques peuvent être classés de 1 à 5.

- mesures correctives non prioritaires : 1 et 2
- mesures correctives moyennement prioritaires : 3 et 4
- mesures correctives prioritaires : 5

	Gravité			
	↑			
Très grave	4	4	5	5
Grave	3	3	5	5
Modérée	2	2	3	4
Faible	1	1	2	3
	→ Probabilité			
	Très improbable	Improbable	Probable	Très probable

#### 4. REDACTION DU RAPPORT DE L'AUDIT

**SOMIKA ENGENERING** ; vous **accompagne** dans la réalisation de votre audit d'évaluation des risques professionnels et vous conseille pour la mise en place d'un **plan de prévention** adapté à votre entreprise.

Contactez- nous en cas de besoin

**GSM : 212 6 64 52 51 85/ 212 6 55 41 58 44**



[www.somika.ma](http://www.somika.ma)



[contact@somika.ma](mailto:contact@somika.ma)

[Somika99@outlook.fr](mailto:Somika99@outlook.fr)

[Carmenkossir@gmail.com](mailto:Carmenkossir@gmail.com)

[Somengenering24@gmail.com](mailto:Somengenering24@gmail.com)